



SAS TLLG

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

**Apports de titres de la société SAS
THOMAS DELFAU à la société TLLG**

Aux associés de la société TLLG,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L225-14 du Code de Commerce.

La valeur des titres apportés a été arrêtée dans le projet de Contrat d'Apport entre Monsieur Thomas DELFAU et la société TLLG.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nos constatations et notre conclusion sont présentées ci-après, dans l'ordre suivant :

- Présentation de l'opération et description de l'apport ;
- Diligences effectuées et appréciation de la valeur de l'apport ;
- Conclusion.

1. Présentation de l'opération et description de l'apport

1.1. Contexte de l'opération

L'opération d'apport de titres de la société SAS THOMAS DELFAU à la société TLLG s'inscrit dans une logique de gestion patrimoniale et de développement du groupe.

Sur le plan juridique, l'opération prévoit l'apport par Monsieur Thomas DELFAU à la société TLLG de 119 952 actions de la société SAS THOMAS DELFAU.

L'apporteur est Monsieur Thomas DELFAU né le 28 septembre 1991 à MONTAUBAN (82), de nationalité française, marié, demeurant au 240 Impasse des Pères Hauts 82700 MONTECH. Il détiendra 239 904 actions (sur un total de 242 328 actions) de la société TLLG en cours de constitution.

1.2. Présentation de la société bénéficiaire de l'apport

La société bénéficiaire des apports est TLLG, société par actions simplifiée en cours de constitution, dont le capital s'élèvera à 242 328 €, et dont Monsieur Thomas DELFAU détiendra 239 904 actions de valeur nominale 1 €. Son siège social sera fixé au 2199 Route de Montbartier 82700 MONTECH.

Selon le contrat d'apport, la valeur d'apport des 119 952 actions de la société SAS THOMAS DELFAU s'élèvera à 239 904 €, cet apport de titres sera exclusivement rémunéré par des titres au capital de la société TLLG.

Le capital de la société TLLG sera composé de 242 328 actions de valeur nominale 1 € chacune.

La société bénéficiaire des apports a pour objet en France et à l'étranger :

- La prise de participation en capital par souscription ou apport ou acquisition, au sein de toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances ou sociétés en participation ;
- La gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés ;

- Les opérations de trésorerie avec toute société ayant avec elle, directement ou indirectement, des liens en capital lui conférant un pouvoir de contrôle effectif sur celle-ci ;
- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société bénéficiaire des apports clôture son exercice le 31 décembre de chaque année.

1.3. Description de l'opération

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport

L'apporteur envisage aux termes du Contrat d'Apport de procéder à l'apport de 119 952 actions qu'il détient dans la société SAS THOMAS DELFAU au profit de la société TLLG.

Les principales caractéristiques de la société SAS THOMAS DELFAU objet de l'apport sont les suivantes :

- Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique
- Montant du capital social : 239 906 euros
- Adresse du siège social : 242 Route de Barbara 82700 MONTECH
- Numéro RCS : 990 028 953 MONTAUBAN

L'activité principale de la société SAS THOMAS DELFAU est l'exercice d'activités agricoles.

D'après les derniers comptes annuels clos au 31 décembre 2025 (exercice de 5 mois), la société réalise un chiffre d'affaires de 525 K€ pour un résultat net bénéficiaire de 67 K€.

Les capitaux propres au 31 décembre 2025 s'élevaient à 381 K€, dont 74 K€ de subventions d'investissements, la trésorerie disponible à 60 K€ et le total des dettes financières à 450 K€.

Sur le plan fiscal, le présent apport est soumis à l'article 810-I du Code Général des Impôts.

1.3.2. Rémunération de l'apport

Les apports sont consentis et acceptés moyennant l'attribution à l'apporteur de 239 904 actions de valeur nominale 1 € de la société bénéficiaire TLLG.

1.4. Présentation de l'apport

1.4.1. Description de l'apport

Comme indiqué précédemment les apports sont constitués de 119 952 actions de la société SAS THOMAS DELFAU.

1.4.2. Méthode d'évaluation retenue

Les 119 952 actions (sur un total de 119 953 actions) de la société SAS THOMAS DELFAU sont évaluées à la somme de 239 904 € pour 99.99% de la société, soit 2 € par action.

La totalité des titres de la société SAS THOMAS DELFAU a été valorisée 239 906 € sur la base d'une évaluation du cabinet d'Expertise-comptable SODECAL.

2. Diligences effectués et appréciation de la valeur de l'apport

2.1. Diligences mises en œuvre

Nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports et à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, étant rappelé que ces diligences ne peuvent pas être assimilées à un audit.

Nous avons notamment effectué les diligences suivantes :

- Entretiens avec les conseils à l'opération des sociétés SAS THOMAS DELFAU et TLLG sur le contexte d'ensemble de l'opération, les modalités juridiques et la prise de connaissance des sociétés.
- Examen du projet de contrat d'apport de 119 952 actions de la société SAS THOMAS DELFAU.
- Revue des derniers comptes annuels au 31 décembre 2025 de la société SAS THOMAS DELFAU.
- Revue du rapport d'évaluation et comparaison avec une évaluation basée sur des multiples de valorisation pour des transactions de sociétés comparables.
- Examen des statuts de la société SAS THOMAS DELFAU et du projet de statuts de la société TLLG.
- Obtention de la lettre d'affirmation de Monsieur Thomas DELFAU, Président des sociétés SAS THOMAS DELFAU et TLLG.

2.2. Appréciation de la valeur de l'apport

La valeur de l'apport a été déterminée selon la méthode patrimoniale de l'actif net en date de la constitution de la SAS THOMAS DELFAU. Le premier exercice de la société étant limité à 5 mois, le bénéfice réalisé n'a pas été retenu dans la valorisation.

La valeur d'ensemble obtenue est de 239 904 € pour 119 952 actions de la société SAS THOMAS DELFAU.

3. Conclusion

Sur la base de nos diligences, nous concluons que la valeur globale des apports des 119 952 actions de la société SAS THOMAS DELFAU s'élevant à 239 904 € n'est pas surévaluée.

Balma,
Le 6 août 2026

Guilhem ROUSSIGNOL

NAKA AUDIT

